AUDIT DE VOTRE POINT DE VENTE BURALISTE

HOROSCOPE DU JOUR

Santé : Belle vitalité, rien ne vous arrêtera aujourd'hui d'autant que votre moral est excellent !

Travail : La période est au beau fixe pour la réalisation de vos projets. Des opportunités pourraient s'offrir à vous.

Argent : Prenez contact avec votre conseiller expert CCI pour construire votre avenir !

Jusqu'à 3 jours d'audit et de conseils pour votre point de vente par un conseiller expert CCI

*Prise en charge de l'audit jusqu'à 100% par le fonds de transformation**

**50% si le projet ne se réalise pas*

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
1er ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

LA CONFÉDÉRATION DES BURALISTES
premier commerce de proximité

transformation buralistes

VOTRE AUDIT EN 3 ÉTAPES

650€
HT/jour*
(maximum 3 jours)

1 **L'audit de votre point de vente** :
Diagnostic complet à 360 degrés de votre point de vente, réalisé sur site pour identifier ses besoins de transformation et son niveau d'attractivité

2 **L'étude de votre zone de chalandise** :
Positionnement de votre point de vente par rapport à son environnement immédiat et identification des opportunités de développement

3 **La feuille de route pour accélérer votre diversification :**
Remise d'un rapport d'audit et de conseils permettant d'orienter vos priorités de développement et vos choix d'investissements

* 100% prise en charge par le fonds de transformation (50% si le projet ne se réalise pas)

3 BONNES RAISONS DE RÉALISER L'AUDIT AVEC VOTRE CCI

Expertise dans l'audit et le diagnostic depuis plus de 30 ans

Un conseiller expert qui connait parfaitement le tissu économique local

Un accompagnement post-audit de votre transformation (sécurité, accessibilité, digitalisation...)

LE RÉSEAU DES CCI EST UN PARTENAIRE
DE LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DES BURALISTES

COMMENT FINANCER MON PROJET ?

Pour qui ?	Une aide unique pour tous les buralistes : contactez la plateforme d'accompagnement avant de démarrer votre projet : ☎ **01 44 69 28 81**
Quel est le montant de l'aide ?	Cette aide est d'au moins 30% du montant du projet, plafonnée à 33 000 € HT par point de vente (40% si le buraliste bénéficie du complément de remise : cas où il réalise moins de 400 000 € de CA de tabac annuel)
Sous quelles conditions ?	Pour en bénéficier, le **prérequis** est de réaliser un **audit de votre point de vente**, puis de respecter les autres étapes obligatoires décrites sur **www.transformation-buralistes.fr**
Comment obtenir ma subvention ?	Le rapport d'audit devra être communiqué à la Douane dans le cadre de la demande de financement (l'accompagnement au montage du dossier de financement est assuré par la Confédération nationale des buralistes)
Pourquoi un audit ?	Grâce à un regard extérieur, l'audit va dresser la feuille de route de votre projet de transformation avec des axes prioritaires
Comment est réalisé l'audit ?	Un conseiller CCI se déplace dans votre point de vente pour réaliser l'audit qui comprend une analyse du point de vente, de l'environnement commercial et vous apporte ses conseils et l'aide nécessaire pour bâtir votre projet

LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE C'EST :

30 ans

D'EXPERTISE
DANS LES DIAGNOSTICS
D'ENTREPRISE

7 836

ENTREPRISES
ACCOMPAGNÉES/AN
DANS LEUR
TRANSFORMATION

**UN RÉSEAU DE PROXIMITÉ
À VOTRE SERVICE**

CCI CÔTE-D'OR

Pôle Performance Commerciale
2 avenue de Marbotte - BP 17440 - 21074 Dijon Cedex
03 80 65 91 00

Prendre rendez-vous auprès de :

Sylvie BARGES

03 80 65 92 66 / 06 34 18 08 40

sylvie.barges@cci21.fr

©CCI France • 2019 • Crédits Photos : CCI France